Avec le soutien de

SYNTHESE DU RAPPORT FINAL
Programme soutenu par France Bois Forêt

TRANSYLVANIE

Porteur et prestataire du projet : AFB

Thématiques : Innovation sylvicole

Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 20 000 €
Autres financements : aucun
Autofinancement : 20 224 €

Objectifs et contexte :

Suite aux deux tempêtes (1999 et 2009), le massif des Landes de Gascogne a vu sa sylviculture évoluer fortement tant sur les pratiques de renouvellement : abandon progressif du semis pour aller sur de la plantation que sur la génétique : plantation de VF2 puis VF3. De nombreuses années d'expérimentation ont également fait évoluer les motifs de reboisement, les dosages et types d'engrais…

Ces évolutions ont su se faire grâce à l'ensemble des organismes de développement : FCBA, CPFA, AFB, CNPF…

Le Nord de l'aire du Pin maritime est un territoire qui, selon les évolutions annoncées par le changement climatique, va devenir de plus en plus propice au développement de cette essence. Cependant, ce territoire n'a pas ou peu fait évoluer ses pratiques sylvicoles sur cette essence en devenir.

TRANSYLVANIE vise à installer des parcelles expérimentales dans trois zones de l'aire : Poitou, Touraine et Bretagne afin de diffuser et d'adapter les pratiques reconnues sur le massif des Landes de Gascogne : modalités de renouvellement, conditionnement des plants, génétique, fertilisation et motifs de plantation. Ce réseau servira de base à la diffusion et au développement de la sylviculture de cette essence sur ces territoires.

Principaux résultats obtenus :

Tâche 1 : Etablissement des protocoles expérimentaux et recherche des parcelles

Les équipes d'AFB des différents territoires concernés se sont réunies pour définir avec le service RDI le protocole d'installation des dispositifs expérimentaux. Les différents critères étudiés ont ainsi été listés avec les modalités qui les composent. Au vu du nombre de critères étudiés, il a été validé la possibilité d'optimiser les parcelles d'essai en ouvrant la possibilité d'y confronter plusieurs critères. Ce procédé implique donc de disposer d'une superficie suffisante pour accueillir les différentes modalités au nombre de 4 minimum. Ainsi, la parcelle doit aussi fournir des conditions stationnelles, de topographie, d'exposition avec peu de variabilité pour limiter des biais qui pourraient fausser les résultats. Le protocole de mesures a aussi été réalisé et permettra un suivi spécifique par la RDI en fonction des thématiques étudiées. Ces éléments, une fois établis, ont permis de poser les bases pour la recherche de parcelles conformes. La recherche et la validation d'une dizaine de parcelles visées ont été initiées dès la campagne 2022/2023. Ce sont donc plusieurs parcelles qui ont été sélectionnées. Parmi elles, une première parcelle s'est déjà vue installer un essai en mars 2023 dans la Vienne sur la thématique du renouvellement (plantation versus semis) et de la génétique. Sept autres essais ont ensuite été installés ce même printemps. Puis, sur la campagne suivante 2023-2024, cinq autres dispositifs ont été mis en place. Et enfin, se sont ajoutés sur la dernière campagne 2024-2025, sept autres dispositifs, portant à 20 le nombre total de dispositifs installés.

Tâche 2 : Installations des parcelles expérimentales

Au préalable de l'installation d'un dispositif expérimental, il est nécessaire de réaliser le schéma d'implantation de celui-ci. Il permet en effet de vérifier la conformité entre les attentes et les possibilités théoriques qu'offre la parcelle, de transmettre les consignes d'installation de l'essai au chargé de travaux qui encadre les ouvriers (chauffeur de tracteur pour l'épandage d'engrais, planteurs pour la mise en place de plants de différentes génétiques, etc.) et une fois rendu sur la parcelle, de pourvoir repérer les différentes modalités sur la parcelle dans le cadre du suivi de mesure de ces essais et des visites organisées sur ce réseau de chantiers (support de visite).

Le schéma d'implantation ayant permis de valider que la parcelle est bien en capacité d'accueillir l'essai sert donc de support à l'implantation du dispositif expérimental. Il permet ainsi aux équipes de terrain de s'y référer pour une installation conforme.

Une fois le dispositif expérimental mis en place, le service RDI rédige un document qui centralise l'ensemble des informations nécessaires à sa compréhension et à sa gestion.

À ce jour, vingt comptes-rendus d'installation ont été rédigés correspondant au nombre total de dispositifs installés sur ces dernières campagnes de plantation.

Tâche 3 : Mesures des parcelles expérimentales

Une fois les dispositifs expérimentaux installés, il est prévu de les suivre en réalisant des mesures à n+1 et n+2 soit à 1 an puis à 2 ans après la plantation. Les mesures suivent un protocole établi en amont qui vise principalement à ce stade juvénile, à quantifier le taux de reprise et les valeurs dimensionnelles moyennes des plants. Ces données permettront, en appui des visites terrain, d'apporter des informations et des données factuelles sur les différentes modalités comparées et d'en tirer des conclusions.

En raison des conditions de pluviométrie exceptionnellement importantes de l'automne 2023 / printemps 2024, seules 5 parcelles expérimentales ont pu être mesurées à n+1 sur les 8 installées.

Puis sur l'année 2024-2025, 10 dispositifs ont été mesurés et ont donnés lieu à 2 autres comptes rendus de mesures à n+1 ainsi que 8 comptes rendus de mesures à n+2.

Les données collectées lors des suivis ont pu ont pu faire l'objet d'analyses qui sont donc consignées dans tous ces comptes-rendus de mesures.

Avec le soutien de

Valorisation envisagée :
Tâche 1 : Disposer d'un cahier des charges de parcelles à rechercher et de protocoles d'installation et de suivi des dispositifs expérimentaux à mettre en place.
Tâche 2 : Installer et disposer d'un réseau de parcelles expérimentales de démonstration.
Tâche 3 : Pouvoir disposer de données factuelles en support des parcelles.
Tâche 4 : Diffuser des fiches types et organiser des visites terrain démonstrative.

Proposition de deux indicateurs pour évaluation (½ page) **et analyse :**
Indicateur 1 : Nombre de parcelles proposées : 27 parcelles

Indicateur 2 : Nombre d'essais installés : 20

- Année de publication : 2025 -